

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****SEANCE EN DATE DU 11 mars 2021****Présents :** cf. liste annexe**Secrétaire de séance :** Régine FABRY**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 4 mars 2021**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle Multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°17

APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 23 Mars 2017 n° 58, approuvant le règlement du SPANC 2017,

Vu la délibération du 07 Juin 2018 n° 74, approuvant le règlement du SPANC 2018,

Vu la délibération du 07 Mars 2019 n°15, approuvant les modifications du règlement intérieur du SPANC 2019,

Vu la délibération du 12 Décembre 2019 n° 24, approuvant les modifications du règlement intérieur du SPANC 2019,

Considérant les modifications apportées à ce règlement, soit l'ajout d'une prestation supplémentaire liée au passage caméra, le Chapitre VII devient « prestations inspection caméra » ; ce qui permettra la recherche de fosse et l'inspection de canalisation sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

M. le Président propose d'approuver le nouveau règlement du service SPANC.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver les modifications du règlement ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER